

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de
Conseillers : 23

En exercice : 23

Présents : 18

Votants : 21

N° 2022-3-6

L'an deux mil vingt-deux,
Le 14 juin à 19H30

Le Conseil Municipal de la commune de Pleuven, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur David DEL NERO, Maire à la mairie.

Date de convocation du Conseil Municipal : 10 juin 2022

Monsieur Christophe CADIC est nommé secrétaire de séance.

Présents : DEL NERO David, ARZUR Yvon, BERNARD Jean-Michel, BERTHOLOM Cyril, CADIC Christophe, CARIOU Philippe, CARLIER Morgane, CRENN Rachel, CASELLINO Mona, CORNIC Karine, FRANCHETEAU Laurent, GOURVES Muriel, KERNEVEZ Marie-Hélène, LE BER Caroline, RIVIERE Christian, ROUE Christian, SIMON Mikaël, SINIC Aurélie.

Procurations : CORNIC Karine à Cyril BERTHOLOM, MARTIN Corinne à CASELLINO Mona, MILIN Claudine à KERNEVEZ Marie-Hélène

Absents : LAGADIC Christophe, LE BOSSER Olivia

Objet : DENOMINATION DU LOTISSEMENT SITUE CHEMIN DE KERGRIMEN

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de dénommer le lotissement situé chemin de Kergrimen.

Trois dénominations ayant été proposées comme suit, « Clos de Kergrimen », « Poull ranig » et « Parc ranig », Monsieur le Maire propose de mettre au vote les dénominations par ordre d'énumération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité (POUR : 12 - C. BERTHOLOM, M. CARLIER, M. CASELLINO, R. CRENN, M.H. KERNEVEZ, C. LE BER, C. ROUE, A. SINIC, Y. ARZUR)

➤ **DECIDE** de dénommer ledit lotissement « Clos de Kergrimen »

Le Maire,

David DEL NERO.



Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes, Hôtel de Bizien, 3, Contour de la Motte - CS44416 - 35044 Rennes Cedex, dans le respect des délais de recours en vigueur, éventuellement au moyen d'une requête déposée sur le site www.telerecours.fr